UNIVERSITÉ DE FRANCE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG.

ESSAI SUR LE CULTE

D'APRÈS

LES TEXTES DU NOUVEAU TESTAMENT.

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE DE STRASBOURG

ET PUBLIQUEMENT SOUTENUE

LE 19 , MAI 1865, A 4 HEURES DU SOIR,

POUR OBTENIR LE GRADE DE BACHELIER EN THÉOLOGIE,

PAR

CH. MORISSE,

DE DIEPPE (SEINE-INFÉRIEURE).

STRASBOURG,

IMPRIMERIE DE VEUVE BERGER-LEVRAULT, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

1865.

ACADÉMIE DE STRASBOURG.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE.

M. BRUCH ✻, Doyen de la Faculté.

MM. BRUCH ✻,
RICHARD,
REUSS ✻,
SCHMIDT,
COLANI,
LICHTENBERGER,
} Professeurs.

M. BRUCH ✻, Président de la soutenance.

MM. BRUCH ✻,
COLANI,
SCHMIDT,
} Examinateurs.

La Faculté n'entend ni approuver ni désapprouver les opinions particulières au candidat.

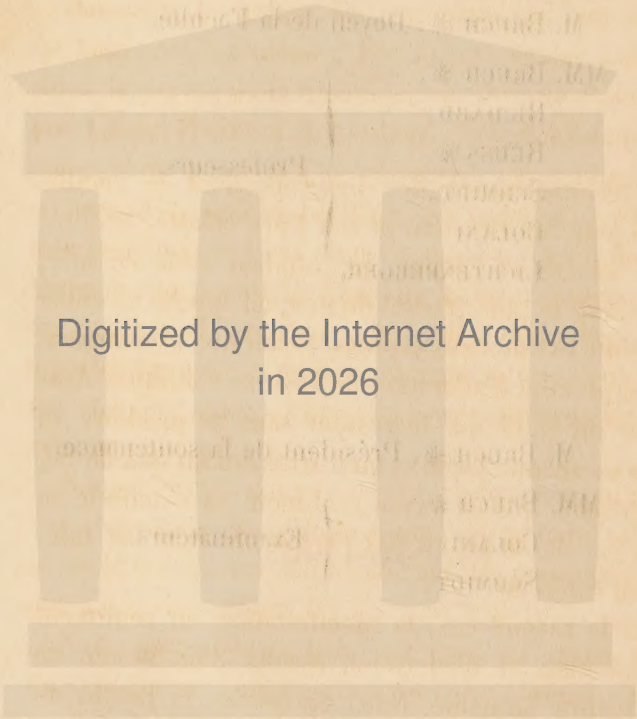

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41552708_0011

ESSAI SUR LE CULTE

D'APRÈS

LES TEXTES DU NOUVEAU TESTAMENT.

En reconnaissance des bienfaits dont le comble chaque jour son Créateur et son Père céleste, le chrétien le vénère et l'adore, lui rendant ainsi ce que, dans le sens le plus général du mot, on appelle un culte.

Le culte est de deux espèces. Selon que le sentiment de vénération et d'adoration de Dieu se concentre dans le cœur de celui qui le ressent sans se produire au dehors en aucune façon et qu'il n'est connu que de lui, ou bien selon que ce même sentiment se manifeste au dehors par des actes ou des paroles, le culte est intérieur ou extérieur.

Dans le second cas, la manifestation du sentiment de vénération et d'adoration résulte d'un besoin de notre nature humaine. Nous éprouvons le besoin de faire connaître nos convictions et même de les faire partager, lorsque nous sommes persuadés de leur vérité et des avantages que nos semblables peuvent retirer de leur connaissance et de leur adoption.

Le culte extérieur prend le nom de culte public, quand, trouvant chez d'autres individus une commu-

mon de croyances, nous nous associons avec eux pour former une société religieuse et adorer Dieu en commun dans des édifices ou lieux consacrés. C'est le culte public que, le plus ordinairement, on entend désigner par le mot culte employé seul.

Toute religion suppose un culte, et jamais il n'y a eu de religion sans culte.

Dans tous les cultes, les sentiments qui leur servent de base sont les mêmes. Les formes seules ont varié selon la pureté de la notion sur la divinité et ses rapports avec l'homme. La valeur et l'organisation des cultes correspondent à la valeur des idées religieuses.

Jésus a dissipé les ténèbres qui voilaient à l'humanité la nature de Dieu. Son Évangile a rétabli les véritables rapports entre le Créateur et les créatures, entre les hommes et leur Père céleste. Il a donc dû y avoir, à partir du moment de sa venue, substitution aux cultes anciens d'un culte nouveau en harmonie avec les idées religieuses nouvelles.

Nous désirons, dans ce travail, rechercher, au moyen des documents évangéliques, quel est ce culte nouveau et quels ont été ses débuts au sein des premières communautés chrétiennes.

Nulle part nous ne trouvons dans les textes sacrés un système sur l'organisation du culte chrétien. Toutes les fois qu'il s'agit du culte, ce n'est qu'accidentellement et dans des circonstances particulières que Jésus et les apôtres ont exprimé leurs pensées et leur volonté à cet égard. Les textes qui s'y rapportent sont épars, et nous aurons à les grouper pour former le tableau que nous avons l'intention d'exposer.

II.

I. — Contrairement aux législateurs religieux de toutes les époques, Jésus ne forma pas de corps de doctrine consigné par écrit. Il ne fonda point d'Église, n'établit aucune forme de culte.

En agissant ainsi, son but n'a pas été d'éviter les luttes auxquelles donne lieu l'établissement d'une religion naissante, de soustraire ses disciples aux persécutions ; car il savait que sa doctrine allait trouver devant elle, pour mettre obstacle à sa propagation, le judaïsme et de toutes parts des religions fausses qu'elle devait renverser. Il entrevoyait dans l'avenir les souffrances sans nombre réservées à ceux qui se déclareraient pour lui. A plusieurs reprises, en effet, il a averti les apôtres qu'ils auraient des persécutions à subir à cause de lui, et dans Matthieu, X, 34, il dit catégoriquement : « Ne pensez pas que je sois venu vous apporter la paix, mais le glaive. »

Il n'a pas été dans l'intention de Jésus de défendre à ses disciples d'organiser une Église. Il était loin de blâmer et de rejeter toute manifestation extérieure des sentiments religieux. Il connaissait trop bien le cœur de l'homme.

Il a voulu soustraire son œuvre aux dangers et aux effets fâcheux du particularisme et du formalisme, qui ne tardent pas à se faire sentir lorsqu'une religion est systématiquement organisée, dangers et effets dont il avait chaque jour un exemple si pénible sous les yeux.

Jésus était venu sauver tous les hommes du présent

et de l'avenir, qui tous devaient être frères et enfants de Dieu, ne former qu'un seul et même peuple, être animés tous du même sentiment religieux. L'universalisme était dans la pensée de Jésus. « J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie. Il n'y aura qu'un seul troupeau et qu'un seul berger. » (Jean, X, 16.) « Le temps vient où vous n'adorerez plus ni sur cette montagne, ni à Jérusalem. » (IV, 21.) « Allez et instruisez toutes les nations. » (Matth., XVIII, 19 ; Luc, XXIV, 46, 47 ; Actes, I, 8.) Sa religion était la religion du monde et de l'avenir. Aussi, nous disent les Évangiles, il parcourait la Palestine, prêchant en tous lieux devant tous les auditeurs sans distinction de rang et de nationalité, semant sa parole dans les masses auxquelles il la confiait pour la faire fructifier, et dans son sublime enseignement il se bornait à poser de grands principes fondamentaux, féconds en riches conséquences qu'il laissait aux hommes le soin d'en tirer avec le temps selon leurs mœurs, leurs besoins et ceux de leur pays et de leur époque.

II. — 1° Jésus dit à la femme samaritaine (Jean, IV, 21, 23, 24) : « Femme, crois-moi, le temps vient où vous n'adorerez plus le Père ni sur cette montagne, ni à Jérusalem. Le temps vient et il est déjà venu que les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité ; car le Père demande de tels adorateurs. Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité. »

Dans ce passage nous trouvons le principe fondamental de la véritable adoration de Dieu : Il faut adorer en esprit et en vérité. Or la manifestation de tout sen-

timent devant être en rapport avec le sentiment même, le culte sera donc nécessairement un culte en esprit et en vérité.

Dieu est un père qui aime tendrement ses enfants, veille incessamment sur eux, prévoyant tous leurs besoins. (Matth., VI, 8, 25, ss.) Le chrétien, auquel il prodigue ainsi ses faveurs, éprouve pour son Père céleste un vif sentiment de piété, de reconnaissance et d'amour qui remplit son cœur et tend à se manifester à tous les moments de son existence. La vie du chrétien est un long culte du cœur.

Les Juifs vivaient sous l'empire d'une loi rituelle, dont la plus stricte observation leur était imposée. Ils n'avaient qu'un temple. Chez eux l'adoration de Dieu était limitée à des temps fixes. Ils ne pouvaient communiquer avec l'Éternel que par l'intermédiaire d'un prêtre qui offrait pour eux les sacrifices exigés par la loi.

Le chrétien est avec Dieu dans un rapport direct. Il entre avec lui dans une communion intime. Plus d'autel, plus de sacrifices sanglants, plus d'offrandes, plus d'encens pour se rendre agréable au Père céleste et obtenir ses bénédictions. Le disciple de Jésus est lui-même sacrificateur. Son cœur est l'autel, où il immole ses péchés et ses vices. L'encens est la repentance et le ferme désir de mieux vivre, de mettre en pratique les commandements de Jésus. Quelles que soient ses fautes, quelles que soient ses souillures, le chrétien peut librement, sans propitiation préalable, s'approcher de Dieu et lui adresser ses demandes ; il lui sera fait grâce. La miséricorde de l'Éternel est assurée à celui qui vient à lui avec foi et sincérité.

La prière est le moyen recommandé par Jésus pour communiquer avec Dieu. « Je vous dis encore que si deux d'entre vous s'accordent sur la terre, tout ce qu'ils demanderont leur sera accordé par mon Père qui est aux cieux. » (Matth., XVIII, 19.) « Veillez et priez, de peur que vous ne tombiez dans la tentation. » (Matth., XXVI, 41.) « C'est pourquoi je vous dis: Tout ce que vous demanderez en priant, croyez que vous le recevrez, et il vous sera accordé. » (Marc, XI, 24.) Mais elle doit être faite avec simplicité et sans aucune ostentation. « Quand tu prieras, ne fais pas comme les hypocrites; car ils aiment à prier en se tenant debout dans les synagogues et aux coins des rues afin d'être vus des hommes. Je vous dis en vérité qu'ils reçoivent leur récompense. » (Matth., VI, 5.) Le chrétien préférera le secret et le silence du cabinet pour élever son âme vers Dieu; là, dégagé plus facilement de l'influence des passions et des vanités du monde, seul à seul avec son Père céleste, il ouvrira son cœur avec franchise devant lui. Sa prière montera pure et joyeuse vers le trône de la miséricorde, et il en recevra une récompense d'autant plus grande. « Mais toi, quand tu pries, entre dans ton cabinet et, ayant fermé la porte, prie ton Père qui est dans ce lieu secret, et ton Père, qui te voit dans le secret, te le rendra publiquement. » (Matth., VI, 6.) Les vaines redites sont inutiles et sans efficace. Jésus les condamne. « Or, quand vous priez, n'usez pas de vaines redites comme les païens, car ils croient qu'ils seront exaucés en parlant beaucoup. » (Matth., VI, 7.) Et à l'appui de ces instructions dans les versets suivants, 8-13, il donne à ses audi-

teurs la prière modèle que l'on a appelée, à cause de son origine, Oraison dominicale, résumé parfait et inimitable de tous les sentiments que l'homme puisse jamais exprimer et à côté duquel toutes les prières, même les plus belles, ne seront toujours que de pâles reflets.

Dieu est partout. « Dieu est esprit. » Il est le même partout et toujours, se retrouvant avec ses attributs. Il n'y a plus à se préoccuper du lieu où il sera permis de l'adorer. Le temple n'est plus sa demeure privilégiée, le lieu unique où l'on puisse avoir accès auprès de lui. En tout endroit sacré ou profane, le chrétien peut, dès qu'il en éprouve le besoin, invoquer l'Éternel, lui adresser ses hommages; sa prière sera favorablement écoutée. L'Éternel lit dans les cœurs. La forme du culte n'a aucun prix à ses yeux; la pureté des sentiments seule lui rend le culte agréable. « Là où il y a deux ou trois personnes réunies en mon nom, je suis au milieu d'elles. » (Matth., XVIII, 20.) « Il s'en alla sur la montagne pour prier. » (Marc, VI, 46.)

Ce que nous venons de dire des lieux du culte peut s'appliquer aux temps. Jésus (Jean, IV) ne parle que des premiers dans son entretien avec la Samaritaine; mais il était dans sa pensée d'abolir également toute distinction entre les jours consacrés et les jours ordinaires. Ceci est incontestable. C'est une conséquence naturelle qui ressort clairement du principe de l'adoration en esprit et en vérité. Tous les jours ont la même valeur pour le culte, qui peut indifféremment, sans perdre de son mérite, être célébré à toute heure du jour et de la nuit. Il n'y a plus de sabbat officiel. Tous les jours sont des sabbats.

Le chrétien doit consacrer tous les moments de sa vie au Seigneur. Il est vrai que c'est là un idéal, dont la réalisation est pour lui entravée par les besoins et les faiblesses de la nature humaine; cependant il faut que par tous ses efforts il tende à s'en rapprocher. Il ne fait ainsi qu'accomplir un devoir imposé par la reconnaissance envers Dieu pour les témoignages de bonté et d'amour qu'il en reçoit sans interruption pendant toute la durée de son existence.

A l'appui de ce qui précède, nous pouvons citer divers passages tirés tant des évangiles que des épîtres des apôtres. (Ainsi Matth., VI, 6; XIV, 23; XXVI, 36; Marc, I, 35; Rom., XIV, 5; Coloss., II, 16; 1 Pierre, IV, 7.)

Non-seulement il n'y a plus pour le service du Seigneur de jours déterminés d'une manière invariable, que le chrétien doit observer strictement; mais les jours de fête religieuse il n'est pas tenu à un repos absolu. Jésus le lui enseigne dans plusieurs circonstances, où il s'agit de violation du sabbat.

Chez les Juifs il n'était permis de faire quoi que ce fût le jour du sabbat en commémoration du repos de l'Éternel, le septième jour après la création. Violer le sabbat était un sacrilége. Un jour Jésus, au grand mécontentement des Juifs, guérit dans la synagogue un homme qui avait la main sèche. (Luc, VI, 6.) Une autre fois (Jean, V), se trouvant à Jérusalem un jour de fête, il guérit encore au réservoir de Béthesda un homme malade depuis trente-cinq ans. Sur quoi les Juifs scandalisés cherchaient à le faire mourir. Mais Jésus leur répondit (v. 17): « Mon Père agit jusqu'à présent et moi j'agis aussi. » Ici Jésus pose un principe qui est entière-

ment contraire à la conception sabbatique des Juifs et la renverse. Depuis l'origine du monde, l'action de Dieu est incessante. Il poursuit continuellement l'accomplissement de son œuvre créatrice, sans que rien ne puisse en suspendre le cours. Ce que le Père fait, le Fils peut aussi le faire, et par conséquent le chrétien aura la même liberté. Repos et travail ne doivent pas s'exclure, se nuire, mais se combiner ensemble. Dans une troisième occasion (Marc, II, 23, ss.; Luc, VI, 1 à 5) les disciples, passant par des blés, arrachaient des épis et les mangeaient. Les pharisiens les reprenaient en disant: «Pourquoi faites-vous ce qu'il n'est pas permis de faire le jour du sabbat?» Alors Jésus, pour confondre ces observateurs si rigoristes de la loi, cita l'exemple de David et ses compagnons prenant les pains de proposition et les mangeant. Il y a, en effet, des moments de nécessité dans lesquels l'esprit doit vivifier la loi tuée par la lettre. Et Jésus ajouta: «Le Fils de l'homme est maître même du sabbat. Le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat.» L'homme n'est pas astreint au repos à jour et heure fixes. Il est libre de le prendre à sa convenance.

Le chrétien est affranchi du formalisme. Il adore en esprit et en vérité.

2° Le culte en esprit et en vérité est le principal élément du culte chrétien, dont Jésus a complété la base en ajoutant deux sacrements: le baptême et la sainte Cène.

Toutes les sociétés ont leur rite d'initiation. Jésus en a institué un pour la société qu'il a fondée, c'est le baptême, symbole de l'entrée dans la communion avec Dieu, avec Jésus lui-même et les membres de l'Église.

Avant la venue de Jésus, Jean baptisait déjà sur les bords du Jourdain. (Marc, I, 5, 9.) Ceux qui se déclaraient ses disciples étaient plongés dans les eaux de la rivière (Matth., III, 6, 16); mais le baptême n'était que provisoire et devait être complété par Celui dont Jean n'était que le précurseur. «Pour moi, dit Jean (Matth., III, 11), je vous baptise d'eau pour vous porter à la repentance; mais celui qui vient après moi, c'est lui qui vous baptisera du Saint-Esprit et du feu.» L'individu baptisé n'était admis qu'en vue du Messie promis.

Le baptême de Jean n'était conféré qu'aux Juifs seuls.

Avec Jésus, la promesse est réalisée.

Jésus baptise ou fait baptiser par ses disciples (évangile de Jean, IV, 1, 2). Son baptême n'est plus seulement le baptême de la repentance, mais aussi celui de la conversion et de la régénération dont il est la marque extérieure. «Si un homme ne naît de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu.» (Jean, III, 3.) «Si un homme ne naît d'eau et d'esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.» (Vers. 5.) Le baptême n'est accordé qu'à ceux qui ont la foi. «Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé; mais celui qui ne croira pas sera condamné.» (Marc, XVI, 16.) Il est destiné à toutes les nations. «Allez et instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit» (Matth., XXVIII, 19), dit Jésus à ses disciples au moment de les quitter définitivement, confirmant par ces paroles l'institution d'un rite précédemment créé, dont il donne la formule.

La sainte Cène est un repas commémoratif de la mort de Jésus-Christ. Son institution est rapportée dans

l'évangile de Luc, chapitre XXII, verset 19, et dans la première épître aux Corinthiens, chapitre XXI, versets 24 et suivants.

Nous venons d'examiner quel est le culte institué par Jésus; il nous faut chercher dans le paragraphe suivant comment il fut mis en application parmi les chrétiens pendant les premiers temps de l'Église.

II.

Le culte dans les premières communautés chrétiennes.

1° Coup d'œil général.

Tout d'abord, les premiers disciples ne comprirent pas la tendance universaliste du ministère de Jésus, la portée universelle et le sens spirituel de sa doctrine. Ils restèrent juifs; ils ne virent dans Jésus que le Messie promis par les Écritures aux enfants de la maison d'Israël et si impatiemment attendu par eux. Pour eux, l'Évangile ne fut que l'accomplissement de la religion mosaïque.

A l'égard des apôtres, cela est constaté Actes, I, 6. Eux qui, à raison de leurs rapports quotidiens et intimes avec le Seigneur, auraient dû exactement connaître les motifs et le but véritable de sa venue, ils n'étaient pas plus avancés que les autres. La veille de l'ascension de Jésus, ils lui adressèrent cette question: «Seigneur, sera-ce en ce temps que tu rétabliras le royaume d'Israël?» En vain Jésus leur répondit: «Ce n'est pas à vous de savoir les temps ou les moments

dont mon Père a réservé la disposition à sa propre puissance,» ajoutant en termes si clairs qu'il est incompréhensible que leurs yeux ne se soient pas ouverts à la vérité: «Mais vous me servirez de témoins, tant à Jérusalem que dans toute la Judée et la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre.» (Actes, I, 7, 8.) En vain, en leur disant adieu, il leur donna leur mission en ces mots si précis: «Allez et instruisez toutes les nations.» Les préjugés nationaux étaient trop fortement enracinés chez eux. Leur aveuglement subsista et exerça une puissante influence sur le premier développement de la société chrétienne.

Dans le principe, après que Jésus eut quitté la terre, la prédication évangélique ne sortit pas des limites de la ville de Jérusalem, où les apôtres annoncèrent Jésus-Christ, recommandant en même temps l'observation de la loi rituelle, dont ils donnaient personnellement l'exemple. Elle ne s'adressa qu'aux Juifs. Les apôtres ne pouvaient en effet comprendre qu'il leur fût permis de baptiser un païen.

La communauté chrétienne était dirigée par les apôtres. Le culte se divisait en deux parties: l'une, se rattachant aux institutions du temple et de la synagogue; l'autre, entièrement nouvelle, et se passant dans des maisons particulières.

Il en fut ainsi jusqu'à la prédication d'Étienne.

Étienne le premier arriva à concevoir et émit la pensée que la parole de Dieu était destinée à tous les hommes. On le lapida, et après sa mort l'Église de Jérusalem subit une cruelle persécution à laquelle Saul prit une part des plus actives. Les fidèles furent dis-

persés dans tous les quartiers de la Judée et de la Samarie. Ils s'en allèrent de lieu en lieu annonçant l'Évangile.

C'est de cet événement qu'a daté pour la société chrétienne son entrée dans la véritable voie de sa destinée.

Les païens ont été appelés directement à devenir membres de l'Église. On est allé au-devant d'eux. On leur a porté la bonne nouvelle. Ainsi, Philippe, envoyé par un ange, convertit et baptisa un eunuque éthiopien sur la route de Gaza à Jérusalem. (Actes, VIII, 5, 26, ss.) Pierre convertit à Césarée le centenier Corneille. (Actes, X.)

Cependant ce ne fut encore et même pour longtemps qu'avec beaucoup de peine que les apôtres purent s'élever à la hauteur de l'universalisme évangélique. (Actes, XV, conférence de Jérusalem.)

Bientôt l'ardent persécuteur des chrétiens, Saul le pharisien, se convertit. Autant il avait été partisan du formalisme et du particularisme juifs, autant fut spirituelle sa conception de Christ et de sa religion. Dans sa croyance, Christ avait été promis, mais au monde entier. Les Juifs vivaient avant sa venue sous la servitude de la loi, dont la lettre tuait l'esprit. Christ, par sa mort rédemptrice, a dépouillé la loi de son caractère rituel et obligatoire. L'esprit seul doit régner sur les hommes et les diriger.

L'Église se divisa alors en deux parties : les judéo-chrétiens et les ethnico-chrétiens.

Les judéo-chrétiens suivirent la doctrine des premiers apôtres et subirent leur influence directrice. Ils obéirent à la loi rituelle et fréquentèrent le temple et les synagogues.

Les ethnico-chrétiens (ainsi appelés parce que le plus grand nombre d'entre eux sortait du paganisme) adoptèrent la doctrine de Paul. Ils n'eurent aucun rapport avec le temple de Jérusalem, et ils en rejetèrent le culte et les institutions, sauf quelques parties peu importantes, qui ne contrariaient pas leurs idées religieuses; mais ils fréquentèrent la synagogue[1] jusqu'au jour où les Juifs, trop fortement choqués par les doctrines de Paul, leur en fermèrent l'entrée. Il est vrai que l'exemple de Paul semble démentir ce que nous venons de dire à propos du temple; ce n'est qu'apparent. Personnellement l'apôtre, quoiqu'il ne reconnût à la loi en principe aucun caractère obligatoire, resta soumis à ses prescriptions, comme l'indiquent le vœu qu'il fit à Cenchrée (Actes, XVIII, 18) et son voyage à Jérusalem pour célébrer la fête de Pentecôte (XVIII, 21; XXI, 16). D'un autre côté, il le dit lui-même, il se fait Juif avec les Juifs pour gagner les Juifs, tout en défendant avec énergie la liberté de tous à l'égard de la loi. « Car quoique je sois libre à l'égard de tous, je me suis assujetti à tous, afin de gagner plus de personnes. J'ai été comme Juif avec les Juifs, afin de gagner les Juifs; avec ceux qui sont sous la loi, comme si j'eusse été sous la loi, afin de gagner ceux qui sont sous la loi. » (Actes, IX, 19, 20.) « Je m'accommode aussi à tous en toutes choses, ne cherchant pas ma propre utilité, mais celle de plusieurs, afin qu'ils soient sauvés. » (X, 33.)

Les communautés chrétiennes restèrent indépen-

1. Le culte de la synagogue était en harmonie avec les idées chrétiennes. Il se composait de prières, de chants, de la lecture et de l'explication des saintes Écritures, de la prédication.

dantes les unes des autres sous tous rapports ; aucune suprématie n'exista entre elles. Elles ne possédèrent pas de liturgies. Il n'y eut encore aucunes formes prescrites généralement pour le culte chrétien qui variait de communauté à communauté, sans que toutefois il dût y avoir de grandes différences.

2° Détails.

Lieux de réunion et de culte.

Jésus avait plusieurs fois prêché dans le temple de Jérusalem. (Marc, XII, 35.) Hors de cette ville il était souvent entré dans les synagogues. « Et Jésus allait par toute la Galilée enseignant dans leurs synagogues, prêchant l'Évangile du règne de Dieu et guérissant toutes sortes de maladies et de langueurs parmi le peuple. » (Matth., IV, 23.) « Jésus s'en retourna en Galilée. Il enseignait dans leurs synagogues. » (Luc, IV, 14, 15, ss.)

A Jérusalem les premiers chrétiens fréquentèrent le temple et assistèrent au culte. (Luc, XXIV, 53.) « Ils étaient tous les jours assidus au temple d'un commun accord. » (Actes, II, 46.) « Quelques jours après, Pierre et Jean montaient ensemble au temple à l'heure de la prière, qui était la neuvième heure du jour. » (Actes, III, 1.) « Il y avait un homme qu'on mettait tous les jours à la porte du temple... Cet homme voyant Pierre et Jean qui allaient entrer dans le temple. » (v. 2, 3.)

Ils tinrent des réunions sous les portiques du temple, ainsi que sous celui de Salomon. (Actes, V, 12.)

Cependant le temple ne fut pas le seul lieu où ils eurent des assemblées; car nous les voyons encore

« rompant le pain de maison en maison, prendre leurs repas avec joie et sincérité. » (Actes, IV, 46.) Chaque jour dans ces assemblées on faisait des prières en commun, on prononçait des discours sur la doctrine de Jésus et des apôtres pour instruire les croyants et amener à la foi les auditeurs qui ne s'étaient pas encore convertis. Le soir les chrétiens, comme les membres d'une même famille, prenaient ensemble un repas[1], célébrant ainsi la mémoire du dernier pris par Jésus avec ses disciples et l'union fraternelle de ces derniers. A la fin du repas, celui qui présidait la réunion, imitant ce que Jésus avait fait lui-même, bénissait le pain, le rompait, le distribuait, bénissait la coupe, la faisait circuler.

Cette habitude de s'assembler dans le temple et dans les maisons se trouve justifiée par le passage suivant: « Et ils (les apôtres) ne cessaient tous les jours d'enseigner et d'annoncer Jésus-Christ dans le temple et de maison en maison. » (Actes, V, 42.)

Ailleurs qu'à Jérusalem les chrétiens allaient à la synagogue des Juifs aux jours et heures en usage et prenaient part aux exercices d'édification religieuse. Ainsi Paul, arrivant de Perge à Antioche en Pisidie, entra dans la synagogue le jour du sabbat avec ceux qui l'accompagnaient, s'assit, écouta la lecture de la loi et des prophètes, puis sur l'invitation des principaux de la synagogue il prit la parole. (Actes, XIII, 14, 15.)

---

1. Ces repas sont appelés agapes, du mot grec ἀγάπη, amour; c'était en effet l'amour fraternel qui réunissait les premiers chrétiens à la même table. Nous voyons aussi, pour les désigner, les expressions κλάσις τοῦ ἄρτου, rupture du pain, et τράπεζαι, tables.

Le culte chrétien avait lieu dans les maisons.

Ce fut dans les synagogues que se firent d'abord et principalement les prédications. En effet, les synagogues étaient ouvertes à jour fixe. Elles pouvaient contenir une masse assez grande de personnes. Les prédicateurs de l'Évangile étaient assurés d'y trouver des auditeurs, et de plus, ils avaient à leur disposition les textes sacrés auxquels ils rattachaient souvent leurs instructions. Toutes les fois que Paul passait par une ville possédant une synagogue, son premier soin était de s'y rendre et d'y faire entendre la parole de Dieu. Ainsi à Damas, à Salamine, à Iconie, à Athènes (où nous voyons l'apôtre prêcher aussi tous les jours sur la place publique), à Corinthe, à Éphèse, etc. (Actes, IX, 20; XIII, 5; XIV, 1; XVII, 17; XVIII, 4, 19; XIX, 8.)

Mais l'harmonie ne dura pas toujours entre les ethnico-chrétiens et les juifs. Froissés dans leurs croyances par la nouvelle doctrine de Paul, animés par la crainte que sa propagation rapide parmi eux ne compromît l'existence de leurs communautés, les juifs ne tardèrent pas à persécuter les apôtres et les convertis, à leur interdire l'entrée de leurs synagogues. A Iconie, à la suite de la prédication de Paul et de Barnabas, le peuple fut partagé. Les uns furent pour les juifs et les autres pour les apôtres. Il y eut une émeute des gentils et des juifs avec leurs principaux chefs pour outrager et lapider les apôtres. (Actes, XIV, 4, 5.) A Corinthe Paul fut amené au tribunal de Gallion par les juifs soulevés d'un commun accord contre lui. (Actes, XVIII, 12, ss.) Dès lors les chrétiens se réunirent dans des maisons particulières, appartenant ordinairement à des per-

sonnes recommandables; ainsi à Philippes chez Lydie, à Thessalonique chez Jason, à Corinthe chez Juste, à Éphèse chez Aquilas et Priscille et aussi dans l'école de Tyrannus. (Actes, XVI, 14, 15, 40; XVII, 5, 17; XVIII, 7; XIX, 9; 1 Cor., XVI, 19.)

Le culte se célébrait tous les jours généralement dans les maisons; cependant il était quelquefois aussi célébré dans d'autres lieux, par exemple, aux bords d'une rivière (Actes, XVI, 13), où nous voyons que l'on avait l'habitude de se rassembler pour la prière.

Il arriva que dans la même ville plusieurs maisons furent consacrées à l'enseignement et au culte, soit parce que le nombre des membres de la communauté était devenu trop grand pour qu'un seul local pût les contenir, soit parce qu'à raison de l'étendue de la cité les fidèles avaient des distances trop longues à parcourir et ne pouvaient se joindre assidûment à leurs frères. Les assemblées partielles sont appelées par Paul ἐκκλησίαι κατ' οἶκον. Nous en trouvons mentionnées Rom., XVI, 5, 14, 15; 1 Cor., XVI, 19; Col., IV, 5. Elles ne furent, du reste, que des fractions d'églises qui se groupaient ensemble pour en former une seule et même; cela ressort des dédicaces de Paul dans ses épîtres où il dit: A l'église de Corinthe, à tous les saints qui sont à Philippes, etc.

Les chrétiens n'eurent alors aucun édifice public, aucun temple consacré à Dieu. Ils étaient encore dirigés en ceci par le spiritualisme de l'Évangile. Jésus avait dit: Là où il y a deux ou trois personnes assemblées en mon nom, j'y suis au milieu d'elles. Et en tous lieux les chrétiens se sentaient en communion avec

leur Sauveur, sous le regard de leur Père céleste; ils se savaient avec lui. Ils étaient joyeux partout.

Heures et jours de réunion pour le culte.

Dans le paragraphe précédent nous avons traité une partie de la question. Il ne nous reste plus qu'à parler de points spéciaux auxquels nous allons consacrer quelques lignes.

Les judéo-chrétiens gardèrent l'usage de célébrer le sabbat juif.

Quant aux ethnico-chrétiens, nous devons croire qu'à l'origine, pour eux, tous les jours furent égaux, qu'ils n'eurent pas de jour plus spécialement sanctifié et consacré au Seigneur. D'après Paul, celui qui observait des jours de culte spéciaux retombait dans la servitude de la loi; il le dit aux Galates qui se sont laissés entraîner à reconnaître la loi mosaïque comme obligatoire, et à observer les fêtes. « Maintenant que vous avez connu Dieu ou plutôt que Dieu vous a connus, comment retournez-vous à ces faibles et misérables rudiments auxquels vous voulez vous assujettir de nouveau? Vous observez les jours, les mois, les temps, les années. Je crains pour vous que je n'aie travaillé en vain à votre égard. » (Gal., IV, 9, 10, 11.) Néanmoins Paul ne condamna pas les fêtes en elles-mêmes. Il se montra, en effet, indulgent et recommanda la tolérance envers ceux qui les célébraient « ayant égard au Seigneur » (Rom., XIV, 1, 5). Ce qu'il condamna en elles, ce fut leur célébration avec ce formalisme pharisaïque de certaines personnes qui en faisaient une nécessité religieuse, une

condition de salut. « Que personne ne vous condamne pour la distinction d'un jour de fête ou de nouvelle lune ou de sabbat : « car ces choses n'étaient que l'ombre de celles qui devaient venir ; mais le corps est en Christ. » (Col., II, 16, 17.)

Les judéo-chrétiens observèrent les fêtes annuelles des juifs. Nous en avons la certitude par les versets 6 et 16 du chapitre XX des Actes, où il est rapporté que Paul passa les fêtes de Pâques à Philippes, qu'il se hâta de se rendre à Jérusalem pour le jour de la Pentecôte.

A l'égard des ethnico-chrétiens nous n'avons aucun renseignement sur leurs fêtes.

La prédication.

La prédication a été le moyen ordinaire par lequel s'est opérée la propagation de l'Évangile, moyen puissant dont les nombreux et puissants effets sont constatés par le livre des Actes des apôtres. Elle a été le principal élément du ministère de Paul, qui y attachait une très-grande importance.

Dans les commencements de l'Église, elle ne ressemblait nullement à ce qu'elle devint depuis. L'orateur ne se préoccupait pas de la forme. L'art ne présidait pas à la composition de son discours, ce qui souvent ne l'empêchait pourtant pas d'atteindre à une véritable éloquence. Il ne discutait pas, il racontait ce qu'il sentait lui-même, ce qu'il savait, ce qu'il avait appris, ce qu'il avait vu. Il parlait avec la simplicité naïve du cœur convaincu et il arrivait par le plus sûr moyen à convertir son auditoire.

Presque toujours la prédication fut complétement improvisée. Les circonstances l'exigeaient ainsi; pour la plupart des apôtres et des missionnaires c'était le défaut d'instruction sur d'autres sujets que l'Évangile et pour tous l'activité incessante que demandaient leurs fonctions, l'imprévu qui trop souvent dominait leur existence.

La prédication avait lieu partout, dans un lieu public ou privé, en plein air, dans une place publique, sous les portiques du temple de Jérusalem, dans les synagogues, dans une assemblée particulière de chrétiens; le plus ordinairement c'était dans une synagogue. Dans un lieu public, autre qu'un édifice consacré au culte, elle se produisait directement sous l'influence d'un événement fortuit. Dans les autres circonstances généralement elle était rattachée à l'explication d'un passage des Écritures saintes (l'Ancien Testament) ou d'une lettre apostolique, que l'on venait de lire aux fidèles.

Son but était double : convertir ou vivifier, développer la vie chrétienne et la foi déjà existantes.

Les apôtres ne furent pas seuls chargés de la prédication; avec eux y concoururent des évangélistes.

Les apôtres presque tous avaient vécu avec Jésus et avaient été choisis par lui pour prêcher la parole de Dieu. Dans leurs discours, qui, pour être dépourvus d'élégance, n'étaient pas moins pleins de force, ils racontaient, selon leurs différents points de vue théologiques, la vie, les actes, les paroles de leur Maître, auquel ils rendaient témoignage comme étant le Messie promis, puis ils terminaient par un appel direct et pressant à la repentance et à la conversion.

Les évangélistes étaient des missionnaires chargés d'annoncer l'Évangile et de contribuer à la fondation des communautés. Tantôt ils accompagnaient les apôtres et étaient leurs collaborateurs, tantôt ils agissaient seuls.

Lecture et explication des Écritures.

Les Écritures saintes (Ancien Testament) étaient pour les chrétiens la parole de Dieu, et c'est, nous l'avons vu, sur elles que les apôtres appuyaient leur doctrine ordinairement.

Tous les jours de sabbat dans la synagogue, les chrétiens en entendaient lire un fragment, qui était expliqué et qui servait de texte à la prédication. Le même usage était en vigueur dans les réunions particulières, seulement on y ajoutait parfois la lecture de tout ou partie d'une lettre apostolique.

La parole n'était réservée par privilége à personne. La liberté la plus grande régnait à cet égard. Tous les fidèles prenaient une part active au culte et avaient le droit d'enseigner, d'édifier, d'exhorter, de consoler selon qu'ils se sentaient inspirés. — De là dérivèrent des abus au sein des communautés ; nous en avons la preuve, du moins pour celle de Corinthe, dans la première épître adressée par Paul aux membres de l'église de cette ville. Au chapitre XIV l'apôtre, dans le but de réprimer les désordres qui à sa connaissance s'étaient produits parmi les Corinthiens, leur donne des instructions assez détaillées sur la manière dont on devait parler dans les assemblées, réglant spécialement l'usage

du don de la prophétie et de celui de parler *en langues*. Mais ce qui frappe avant tout, c'est le changement qu'il introduit dans les anciennes habitudes en établissant une distinction à raison des sexes. Aussi ses recommandations ne s'adressent qu'aux hommes auxquels seuls il conserve le droit de parole.

Quant aux femmes, elles doivent se taire dans les églises dorénavant. Cet ordre si sévère est basé sur deux motifs très-graves, consignés dans les versets 34 et 35, la bienséance et la soumission. D'abord, il est très-probable que les femmes à Corinthe manquaient de retenue dans leurs discours et leurs prières et usaient sans sobriété de la parole, et Paul voulait mettre un frein à ces inconvenances et empêcher les effets fâcheux qui en résultaient; en second lieu, la femme étant, par la nature et par la loi, assujettie à la puissance et à la domination de l'homme, il avait en vue de faire respecter la supériorité et la prééminence de l'homme vis-à-vis de la femme qui, par le fait même de parler dans les réunions, se plaçait sur le même rang que l'homme et prenait ainsi en quelque sorte part à la direction de la communauté.

Mais la femme, ainsi privée du droit de parole, n'avait plus tous les moyens d'instruction qu'elle pouvait désirer. Paul ne s'est pas arrêté à cette considération. La femme n'avait, dit-il, qu'à s'adresser à son mari et à l'interroger dans la maison. Aux yeux de l'apôtre, elle devait trouver de cette manière une instruction suffisante pour elle. Dans le cas où le mari n'était pas assez instruit pour répondre à sa femme, celle-ci, selon toute évidence, avait la ressource de consulter

toute autre personne de la communauté capable de satisfaire son désir, de lui donner les enseignements qu'elle pouvait désirer.

La prière.

La prière est l'aliment de la piété.

Jésus l'avait recommandée d'une manière pressante en diverses occasions, soit sous forme de conseil direct, soit sous celle de parabole, et lui-même avait joint l'exemple au précepte.

Après lui, les apôtres, à leur tour, n'ont cessé, dans leurs discours et dans leurs épîtres, d'engager fortement leurs auditeurs et leurs lecteurs à un usage fréquent de la prière dans toutes les circonstances de la vie, soit pour demander à Dieu quelque chose en faveur d'eux-mêmes, soit pour intercéder auprès de lui en faveur des autres, soit pour le remercier de ses grâces. «Priez sans cesse.» (1 Thess., V, 5; Philipp., IV, 6; Coloss., IV, 2.) «Soyez sobres et vigilants dans les prières.» (1 Pierre, IV, 7.) «Quelqu'un parmi vous souffre-t-il, qu'il prie. Quelqu'un est-il dans la joie, qu'il chante.» (Jacq., V, 13.) Le chant est une prière d'actions de grâces. «Priez les uns pour les autres.» (Vers. 16.) Comme exemple de prières pour les autres, Jacques nous dit, dans ce même chapitre V, que, s'il y a quelqu'un de malade dans une communauté, il doit appeler les anciens qui prieront pour lui. Paul, au chapitre II, versets 1 et 2 de sa première épître à Timothée, recommande avant toutes choses qu'on fasse des prières, des supplications et des actions de grâces pour tous les hommes, pour les rois et pour tous ceux qui

sont constitués en dignités, « afin, dit-il, que nous menions une vie paisible et tranquille en toute piété et honnêteté ; car cela est bon et agréable à Dieu notre Sauveur. »

La prière doit être faite avec sobriété, avec foi et avec confiance, par un cœur juste qui s'adresse à Dieu avec zèle, et ne contenir que des demandes selon la volonté du Seigneur ; alors elle est exaucée et « nous savons que Dieu nous exauce, parce que nous obtenons ce que nous lui avons demandé. » (Jacq., V, 15, 16 ; 1 Jean, V, 14, 15.)

Comme leur Maître, les apôtres n'ont négligé en aucune occasion de mettre eux-mêmes en pratique leurs instructions et de donner ainsi aux communautés, au milieu desquelles ils se trouvaient, la meilleure des leçons. Le livre des Actes leur en rend un éclatant témoignage. (Actes, III, 1 ; X, 9 ; XVI, 16.) « Sur le minuit, Paul et Silas, étant en prières dans la prison, chantaient les louanges de Dieu. » (Actes, XVI, 25.)

Pour les premiers chrétiens la prière formait la partie essentielle du culte. Elle était pour eux un acte auquel ils attachaient beaucoup d'importance, et qu'ils accomplissaient avec un grand zèle. Après l'ascension de Jésus, nous voyons les apôtres retourner à Jérusalem et monter dans une chambre haute où ils trouvent des amis persévérants dans la prière et l'oraison avec les femmes et Marie, mère de Jésus, et avec ses frères. (Actes, II, 14.) Un peu plus tard, après le baptême des trois mille personnes converties à la suite du discours de Pierre à Jérusalem, il est dit que tous ils persévéraient dans la doctrine des apôtres, dans les prières (v. 42). Lorsque

Pierre, sorti de prison, grâce au secours miraculeux d'un ange, se présenta chez Marie, mère de Jean, surnommé Marc, il y rencontra plusieurs personnes assemblées et faisant des prières. (Actes, XII, 12.)

Pas un acte important de la vie des premiers chrétiens ne s'accomplissait sans être précédé ou accompagné par la prière. Ainsi, quand il s'agit d'élire un remplaçant de Judas, les apôtres, avant de jeter le sort sur Barnabas et Mathias, prièrent Dieu de leur montrer celui qu'il avait choisi. (Actes, II, 23, ss.) De même, avant d'imposer les mains aux sept diacres élus par l'assemblée des disciples, Pierre et Jean prièrent pour eux afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit. (VI, 2, ss.) Pierre, auprès du lit de mort de Tabitha, après avoir fait retirer tout le monde, se mit à genoux et pria. (IX, 40.) Pendant que Pierre était retenu en prison par Hérode, l'Église fit sans cesse des prières à Dieu pour lui. (XII, 5.) L'Église d'Antioche jeûna et pria pour Barnabas et Paul, envoyés en mission, avant qu'on leur imposât les mains. (XIII, 3.) Après avoir fait ses adieux aux anciens de l'Église d'Éphèse, Paul se mit à genoux et pria avec eux tous. (XX, 36.) Avant de s'embarquer à Tyr, Paul se mit à genoux sur le rivage avec les chrétiens de cette ville, leurs femmes et leurs enfants et ils firent tous la prière. (XXI, 5.) En un mot, dans toutes les circonstances nous voyons les premiers chrétiens élever leur cœur à Dieu par la prière, chercher auprès de lui leur appui et leur force, lui demander sa bénédiction, s'en remettant à sa volonté.

Il n'y avait personne dans les communautés chargé de prier pour les assemblées. Chacun pouvait faire la

prière pour tous. Seulement Paul recommande expressément que celui qui prie parle dans une langue qui soit entendue, ou, s'il se sert d'une langue étrangère, qu'il interprète lui-même ce qu'il dit; car autrement son esprit prie, mais l'intelligence qu'il en a est sans fruit. On ne sait ce qu'il dit. Il parle en l'air. Sa prière est bonne; mais un autre n'est pas édifié. Une raison encore pour laquelle l'apôtre exigeait que la prière fût faite de manière à ce que la communauté pût la comprendre, c'était que les fidèles pouvaient répondre par un Amen, et ainsi ne restaient pas passifs, prouvaient qu'ils étaient en communion de pensées et de sentiments avec celui qui parlait. (1 Cor., XIV, 9, ss.)

Les prières n'étaient ni préparées, ni apprises d'avance par cœur, mais improvisées, à l'instant même du besoin, selon les circonstances.

Nulle part il n'y a dans le Nouveau Testament trace de formulaire pour les prières. Jésus avait donné un modèle. Quel usage les chrétiens en ont-ils fait? Rien n'est dit à cet égard. Il est toutefois à supposer que l'oraison dominicale était ordinairement employée dans le culte.

Les Juifs avaient l'habitude de se tenir debout dans les synagogues. (Matth., VI, 5; Luc, XVIII, 11, 13.) Les chrétiens se sont-ils conformés tous à cet usage? Nous l'ignorons. Toutefois, il est naturel de le supposer pour les judéo-chrétiens qui fréquentaient toujours les synagogues. Pour les ethnico-chrétiens, qui, à une certaine époque, se séparèrent des lieux de culte juifs, il peut y avoir eu division parmi eux; car dans les pas-

sages des Actes cités plus haut (Actes, IX, 40; XX, 36; XXI, 5) nous remarquons que Paul et ses compagnons se sont mis à genoux. Les uns ont peut-être gardé le rite juif, tandis que les autres se sont conformés à celui suivi par Paul.

Dans les versets 4 et 5 du chapitre XI de la première épître aux Corinthiens, Paul s'exprime ainsi: « Tout homme qui prie ou qui prophétise la tête couverte, déshonore son chef. Mais toute femme qui prie ou qui prophétise sans avoir la tête couverte, déshonore son chef; car c'est la même chose que si elle était rasée. » D'après les versets 1 et 2 du chapitre on est porté à croire que les Corinthiens ont adopté l'idée de Paul et l'ont mise en pratique.

Le chant.

La musique est une des manières les plus heureuses pour exprimer ses sentiments. Elle se prête à tous les genres et, souvent, bien des hommes ont trouvé en elle des élans auxquels ils ne seraient jamais arrivés, même avec la poésie la plus sublime.

Jointe à des paroles, elle donne naissance au chant qui, dans le culte, est un élément très-puissant d'édification dont il faut toujours tenir un compte sérieux.

Le chant sacré n'est qu'une variété de la prière; mais ses effets sur les masses sont, en beaucoup de cas, supérieurs à ceux produits par les prières simplement composées avec des paroles, quelque belles qu'elles soient. Il répond exactement aux mêmes besoins que la prière : demande, intercession, actions de grâces.

Le chant était en usage dans les cultes païens et le culte des Juifs. Dans le temple et dans la synagogue on chantait les psaumes de David et divers cantiques qui se trouvent épars dans l'Ancien Testament; de même pendant le repas pascal.

Lors de son dernier repas avec les apôtres avant d'aller au jardin des Oliviers, Jésus, suivant l'habitude juive, avait chanté un cantique (Matth., XXVI, 30; Marc, XIV, 16), donnant ainsi un exemple qui fut suivi par les communautés chrétiennes.

Le chant a été introduit du culte juif dans le culte chrétien par les premiers disciples qui sortaient des rangs du judaïsme et fréquentaient encore chaque jour le temple et les synagogues. Ainsi, après la célébration de la sainte Cène, à la suite du repas du soir, les assistants entonnaient un cantique d'actions de grâces.

Il n'était pas seulement en honneur dans les assemblées soit publiques, soit privées; on en faisait usage dans des cas tout à fait particuliers de la vie individuelle. La vie de Paul nous en fournit un exemple. L'apôtre est avec Silas dans la prison de Philippes. Vers minuit (dit le texte), ils priaient et chantaient des louanges à Dieu. (Actes, XVI, 25.)

Dans toutes les positions de la vie le chant rend d'éminents services et, par lui, l'homme éprouve le bien-être en son âme.

Paul et Jacques comprennent sa valeur et son efficacité dans le culte soit public, soit privé, et leurs épîtres contiennent des instructions positives à cet égard. Jacques dit : « Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui souffre? qu'il prie. Y a-t-il quelqu'un qui ait l'esprit content?

qu'il chante.» (Jacq., V, 13.) Paul écrit aux Colossiens : «Que la parole de Christ habite en vous abondamment en toute sagesse, vous enseignant et vous exhortant l'un l'autre par des psaumes, des hymnes et des odes spirituelles.» (Coloss., III, 16.) Et aux Éphésiens : «Soyez remplis de l'esprit, vous entretenant par des psaumes, par des hymnes et par des cantiques spirituels, chantant et psalmodiant.» (Éphés., V, 18, 19.)

Quels furent les chants employés dans les premières communautés? Pour répondre à cette question, il faudrait avoir des données précises, qui nous font défaut, de telle sorte que nous ne pouvons que présenter des conjectures.

Les chants tirés de l'Ancien Testament doivent être en usage parmi les judéo-chrétiens au moins; il est naturel de le penser. Y en avait-il de nouveaux composés par des chrétiens? Cela est possible et paraît vraisemblable. Les passages de Paul cités plus haut (Coloss., III, 16; Éphés., V, 18, 19) semblent même le dire; cependant, si on les examine et les compare avec d'autres passages (Matth., XXVI, 30; Marc, XIV, 26; Actes, XVI, 25), on ne peut voir dans la pensée de l'apôtre qu'une allusion à des chants anciens puisés dans les textes sacrés.

Quelle était la manière de chanter? Il n'existe aucune mention à cet égard dans les Écritures. Toute supposition est permise.

Sacrements.

Baptême.

Le baptême chrétien, comme celui de Jean, avait lieu par immersion. La signification même du mot baptême (βάπτισμα) suffirait seule pour le démontrer. Mais pour l'établir incontestablement, nous avons dans le Nouveau Testament un fait très-précis et l'interprétation du rite baptismal donnée par Paul.

Un jour Philippe rencontre sur la route de Gaza à Jérusalem un eunuque éthiopien, qui était venu dans cette dernière ville pour adorer Dieu et s'en retournait dans son pays. Philippe l'aborde, et dans l'entretien qu'il a avec lui, il lui parle de Jésus. Sur le chemin se trouve un endroit où il y a de l'eau. L'étranger demande alors à être baptisé. Philippe y consent, après que l'eunuque a confessé sa foi en Jésus-Christ, fils de Dieu. « Et, dit le texte, ils descendirent tous deux dans l'eau, Philippe et l'eunuque, et Philippe le baptisa. Et quand ils furent remontés hors de l'eau... » (Actes, VIII, 27, ss.) — Paul représente le baptême comme un bain, un ensevelissement, une résurrection. (Actes, II, 16; Rom., VI, 1; 1 Cor., VI, 11; Éphés., V, 26; Coloss., II, 12; Tite, III, 5.)

A quoi nous pouvons ajouter la tradition de l'Église orientale et de l'Église gréco-russe dans lesquelles le baptême a toujours lieu par immersion complète.

Jésus avait donné à ses apôtres une formule pour le baptême. Mais nous ne la retrouvons nulle part dans

les textes. Tantôt le mot baptiser est employé tout seul (Actes, II, 41; VIII, 12, 13, 38; IX, 18; XVI, 15, 33; XVIII, 8; XXII, 16), tantôt avec la mention « au nom de Jésus-Christ » (II, 38), « au nom de Jésus » (VIII, 16), « au nom du Seigneur » (X, 48), « au nom du Seigneur Jésus. » (XIX, 5.) Évidemment dans la pensée de ceux qui employaient ces diverses formules, elles avaient la même valeur l'une que l'autre; toutes avaient la même efficacité que la formule primitive. Leur variété n'a rien, du reste, qui doive nous étonner; elle dérive naturellement du défaut d'organisation régulière de l'Église et de l'indépendance qui régnait entre les communautés chrétiennes.

Dans le livre des Actes, quand il est parlé du baptême, c'est toujours à la suite du discours d'un apôtre ou d'une instruction courte portant seulement sur les points essentiels de l'histoire et de la doctrine évangélique.

Celui qui voulait être baptisé, avait probablement à faire une confession de foi. Dans le silence des textes on ne peut que le conjecturer. Cette confession de foi devait se résumer en quelques mots très-simples.

Le baptême devait n'être conféré qu'aux adultes, aux personnes capables de savoir ce qu'elles faisaient, de comprendre l'importance des obligations qui leur étaient imposées; partant, les enfants étaient exclus. Cela est la conséquence du principe qu'il faut, pour être baptisé, avoir la foi, s'être converti avec pleine conscience.

Il était administré aux morts, mais par représentation: « autrement que feront ceux qui sont baptisés pour les morts. » (1 Cor., XV, 29.)

La sainte Cène et les agapes.

Selon le commandement de Jésus, la sainte Cène était célébrée par les chrétiens en souvenir de la mort de leur Sauveur.

Elle était, d'après Paul, le symbole de l'union mystique du fidèle avec Christ et de la communion avec les autres membres de l'Église. «La coupe de bénédiction que nous bénissons n'est-elle pas la communion au sang de Christ? Le pain que nous rompons n'est-il pas la communion au corps de Christ? Comme il y a un seul pain, nous qui sommes plusieurs, ne faisons qu'un seul corps; car nous participons tous au même pain.» (1 Cor., X, 16, 17.)

La sainte Cène avait pour but de conserver et de développer la vie chrétienne dans les cœurs, de ranimer et de fortifier les liens d'amour et de charité qui devaient unir les chrétiens avec Christ et entre eux.

Mais, pour qu'on pût y prendre part, Paul exigeait certaines conditions. Il ordonnait à chacun de s'y préparer par un sérieux examen de lui-même, de sonder sa conscience et de ne manger le pain et boire la coupe qu'après s'être assuré qu'il n'avait pas de reproches à se faire. L'acte à accomplir avait des conséquences d'une trop grande gravité au point de vue du salut pour qu'on agît légèrement; la bénédiction se changerait en condamnation. «Que chacun donc s'éprouve soi-même, dit l'apôtre, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de cette coupe; car celui qui en mange et qui en boit in-

dignement, mange et boit sa condamnation, ne discernant point le corps du Seigneur.» (1 Cor., XI, 28, 29.)

Parmi les actes du culte chrétien la sainte Cène occupait le premier rang. Autant que les circonstances le permettaient, on la célébrait tous les jours à la suite des agapes (1 Cor., XI, 21), par analogie avec ce qui s'était passé lors du dernier souper de Jésus avec ses apôtres. Malheureusement ce n'était pas l'esprit de l'Évangile qui présidait aux réunions et servait de base aux rapports réciproques des fidèles. Il n'existait entre eux ni égalité, ni fraternité. (1 Cor., XI, 17, 34; Jacq., II.) Les riches n'avaient que dédain et mépris pour les pauvres. Ils prenaient les meilleures places. Au lieu de partager leurs provisions avec les indigents, ils les gardaient pour eux seuls et les mangeaient à part, vivant dans l'abondance, tandis que les autres manquaient même parfois du nécessaire. Il se commettait des excès d'intempérance et il surgissait des divisions. Tristes scandales que nous voyons s'être produits en particulier à Corinthe, et contre lesquels Paul s'est élevé avec énergie, les blâmant comme des sources de désordre, de discorde et d'envie, des causes de condamnation.

THÈSES.

I.

Les chaires protestantes dans l'Église nationale doivent être ouvertes à toutes les opinions religieuses. Un conseil presbytéral agit contre le droit et est infidèle à son mandat, lorsqu'il refuse celles de son Église à un pasteur dont il ne partage pas les convictions. La seule condition à imposer à ce dernier est d'observer les convenances et de ne se livrer à aucune personnalité.

II.

La chaire n'est pas une tribune. Les disputes théologiques ne doivent jamais s'y produire; elles sont tout à fait déplacées et inconvenantes dans les assemblées religieuses. En effet, les fidèles ne se réunissent au temple ou en tout autre lieu de culte que pour s'édifier en commun et fraternellement, non pour entendre des paroles scandalisantes.

Comment le pasteur peut-il se croire autorisé à reprendre dans le particulier ceux de ses paroissiens qui ne vivent pas en bon accord entre eux, si lui-même il donne l'exemple du trouble et des querelles du haut de la chaire?

En restant sur le terrain de l'édification et de l'instruction religieuse, le prédicateur a devant lui un champ assez vaste à parcourir, où il ne manquera pas d'occasions de faire du bien réel.

III.

Les prédications occupent souvent dans le culte une place trop grande.

IV.

La lecture des Écritures à l'ouverture du culte public n'est pas à sa vraie place. La plupart des fidèles ne sont pas encore arrivés et ne peuvent en profiter. On devrait toujours commencer, par exemple, par le chant.

V.

La prière liturgique lue après le sermon dans les églises de France est généralement trop longue, surtout à raison de ce qu'elle est suivie immédiatement de l'Oraison dominicale.

L'Oraison dominicale ne se détache pas assez.

VI.

Il convient de retrancher de la liturgie le symbole des apôtres.

Il en est de même pour les commandements de la loi de Moïse.

Le culte ne perdrait rien à leur suppression.

VII.

Il est préférable que l'assemblée entière des fidèles prenne part au chant. Cependant il n'est pas sans utilité de créer des chœurs dans les églises. Outre que dans certains cas ils peuvent être appelés à jouer un rôle dans le culte, ils sont un excellent moyen de propager le goût de la musique dans les masses et de développer les sentiments religieux.

VIII.

Le baptême administré aux enfants ne remplit pas le but pour lequel il a été créé et il a des inconvénients graves.

On ne devrait l'administrer qu'à des personnes capables de comprendre la portée de leurs actes. Alors sa place véritable serait après la réception du catéchumène par l'Église comme un de ses membres.

IX.

Il serait à désirer que le baptême des enfants fût réservé pour un jour d'assemblée religieuse et fît partie du culte.

X.

La réception des catéchumènes devrait toujours avoir lieu plusieurs jours avant celui où l'on célèbre la sainte Cène. Les nouveaux membres de l'Église seraient ensuite libres de communier à leur convenance.

XI.

La sainte Cène n'est pas célébrée assez souvent. Il est plus conforme à l'idée qu'elle symbolise, de la célébrer à un certain nombre de personnes à la fois autour d'une même table.

XII.

A côté des écoles primaires une école du dimanche est une nécessité dans une Église.

XIII.

L'instruction religieuse doit commencer dans les familles par les soins du père et de la mère, de sorte que

le pasteur n'ait plus qu'à la compléter quand l'enfant vient suivre les leçons de catéchisme pour se préparer à entrer dans l'Église.

XIV.

C'est dans l'éducation religieuse que la piété filiale trouve sa base. C'est à elle que la société doit sa tranquillité et sa force.

XV.

Le culte de famille est un usage très-recommandable.

XVI.

L'institution du dimanche est utile. Elle permet à tous les chrétiens de se réunir au moins une fois par semaine avec leurs frères pour adorer Dieu, et elle exerce une heureuse influence sur leurs idées et leur conduite.

XVII.

L'observation judaïque du dimanche est contraire à l'Évangile.

XVIII.

Dans une cérémonie d'inhumation, l'oraison funèbre du défunt est souvent très-déplacée. Le pasteur risque de commettre des erreurs qui peuvent nuire au bon renom de la personne dont il parle, ou causer des désagréments aux parents survivants.

Le pasteur est aussi exposé à compromettre sa propre réputation, son influence sur ses paroissiens.

La circonstance fournit par elle-même assez de moyens d'agir sur les hommes d'une manière puissante.

XIX.

C'est surtout près de la tombe qu'il convient de parler, de faire entendre la Parole de Dieu. Le discours du pasteur produit à ce moment un effet plus profond que dans le temple.

Mais aussi là, moins que partout ailleurs, aucun mot de polémique ne doit être prononcé.

XX.

Le principe de l'inspection ecclésiastique devrait être appliqué dans l'Église réformée aux circonscriptions consistoriales où il y a au moins deux paroisses.

Vu :
Strasbourg, le 3 mai 1865.
Le Président de la soutenance,
BRUCH.

Permis d'imprimer :
Strasbourg, le 5 mai 1865.
Pour le Recteur en congé :
L'Inspecteur délégué,
DUVAL-JOUVE.